


DECRET N° 2014-216 DU 26 MARS 2014

portant nomination au Ministère de la
Communication et des Technologies de
l'Information et de la Communication.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 3 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2014-02 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 janvier 2014, 

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication :

Il s'agit de :

- Directeur de Cabinet : Monsieur **Yaya GARBA**
- Directrice Adjointe de Cabinet : Madame **Kawi Céline Félicité KOTCHOFFA**
- Conseillère Technique Juridique : Madame **Alihossi Blanche SOTTIN**
- Conseiller Technique aux Médias : Monsieur **Koffi Marcel TCHOBO**
- Conseiller Technique au Suivi des Projets : Monsieur **Eric Emmanuel ADJOVI**
- Conseiller Technique aux Affaires Postales : Monsieur **Zakari BOURAHIMA**
- Conseiller Technique aux Télécommunications et aux Technologies de l'information et de la Communication : Monsieur **Beau-Clair Isidore VIEIRA**
- Chargé de Mission : Monsieur **Jean Pierre BALOGOU**
- Secrétaire Général du Ministère : Monsieur **Isidore DEGBELO**
- Directeur des Ressources Financières et du Matériel : Monsieur **Bienvenu YAI** 

- Directeur de la Prospective et de la Programmation : Monsieur **Mondjinnagni Flavien DAGBA**
- Directeur de la Réglementation et de la Coopération : Monsieur **Ludovic A. BEHANZIN**
- Directeur des Ressources Humaines : Monsieur **Ogoudédji Jean TABE**
- Directeur Général du Développement des Médias : Monsieur **Ahodokoun Coomlan Hermès Edmond GBAGUIDI**
- Directeur de l'Informatique et du Pré archivage : Monsieur **Fayoyi DOHATO**
- Directeur du Fonds d'Aide à la Production Audiovisuelle : Monsieur **Mamert Bonaventure ASSOGBA**
- Directeur Général des Communications Electroniques et Postales : Monsieur **Djima Ambroise ZINSOU**
- Directeur Général de la Poste du Bénin SA (LPBSA) : Monsieur **Enagnon Parfait AGBLONON**
- Directeur Général Adjoint de LPBSA : Monsieur **Samuel OGNIBO**
- Directeur Général de l'Agence Béninoise de Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste : Monsieur **Ayétchoro Emile KOUGBADI**
- Directeur Général de Libercom SA : Monsieur **Idrissou DJIMA**

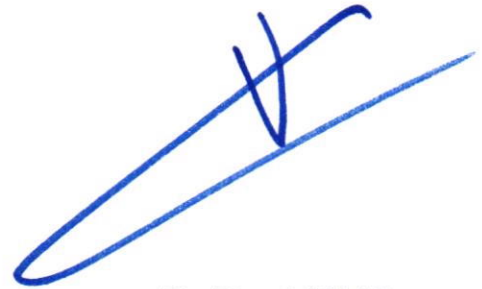
Article 2 : Les intéressés devront prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.



Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Jonas GBIAN

Le Ministre de la Communication et des
Technologies de l'Information et de la
Communication,



Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 M CTIC 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 JORB .-

